

Le Bureau du CJB est au complet pour la législature 2018-2022

Elections des fonctions de vice-présidente et de 2^{ème} assesseur

Suite à sa séance plénière du mercredi 27 juin 2018, le CJB dispose dès à présent d'un Bureau complet pour la législature 2018-2022. Pour rappel, Roland Benoit et Virginie Heyer avaient été élus lors de la séance constitutive du 6 juin dernier aux fonctions de président et de 1^{ère} assesseur. L'effectif du Bureau a été complété ce soir par la nomination de Morena Pozner à la fonction de vice-présidente et de Pierre Mercerat au poste de 2^{ème} assesseur, assurant ainsi une représentation équitable des formations politiques, à savoir UDC, PS, PLR et PSA.

Vice-présidence des commissions Institutions, Culture, INS, JCE, POMFIN et SAP

A la suite de la séance constitutive du 6 juin dernier, une partie des commissions nouvellement constituées se sont réunies durant le mois de juin pour traiter les différents dossiers relatifs à leurs domaines d'activités. Les vice-présidences des commissions Institutions (INST), Culture, Instruction publique (INS), Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE), Police, affaires militaires et finances (POMFIN) et Santé publique et prévoyance sociale (SAP) ont été approuvées par le plénum :

Commissions	Vice-présidences
INST	Maurane Riesen (PSA)
Culture	Marcel Winistoerfer (PDC-MLJ)
INS	Michel Tschan (UDC)
JCE	Morena Pozner (PS)
POMFIN	Pierre Mercerat (PSA)
SAP	Maxime Ochsenbein (UDC)

Les vice-présidences des commissions Economie publique (ECO) et Travaux publics, transports et énergies (TTE) seront définies durant le 2^{ème} semestre.

Objectifs de législature 2018-2022 – mandat donné aux commissions et au Bureau

Durant sa séance plénière du mercredi 27 juin, le plénum du CJB a donné mandat à ses huit commissions ainsi qu'à son Bureau pour établir leurs objectifs de législature 2014-2018 relatifs à leurs domaines d'activités. Ces derniers seront validés par le plénum en fin d'année pour ainsi disposer d'un programme de législature complet.

Modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP)

Le CJB a accepté la modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) mise en consultation par la Direction de l'instruction publique. Le CJB préconise la variante n°1 proposée par le Conseil-exécutif, à savoir la prise en charge des frais liés au corps enseignant sur la base d'un système à la fois solidaire et fondé sur le principe de causalité. En effet, ce modèle incite les communes à davantage promouvoir l'accès direct à une formation professionnelle pour tous ses jeunes, notamment dans le Jura bernois où l'offre d'apprentissage est relativement élevée.

Autres dossiers

Durant le mois de juin 2018, le CJB a également :

- Nommé Denis Gerber en tant que représentant du CJB au sein du Conseil d'école du ceff, en remplacement de Tom Gerber
- Rencontré la Conseillère d'Etat Evi Allemann, en charge de la Direction de la Justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, dans le cadre d'une rencontre annuelle entre la commission JCE du CJB et la Direction de la JCE.

Informations

Roland Benoit, président du CJB, 079 358 74 49, Kim Maradan, secrétaire générale du CJB, 031 636 57 62 (079 482 34 72)